

**INFO
FEDE**

l'initiative de la FEDE couronnée de succès! Trois jours de vacances supplémentaires en 2009 !

Dès le 1^{er} janvier de l'année prochaine l'ensemble du personnel (à l'exception des plus de 60 ans) bénéficiera de trois jours de vacances de plus. Pour le solde, il faudra attendre 2011.

la FEDE voit ses revendications en grande partie satisfaites

Le verdict est tombé. Finalement, les plus de 50 ans obtiendront 3 jours de vacances de plus et jouiront de leur 6^{ème} semaine de congé, une fois atteint l'âge canonique de 58 ans. C'est moins que la dernière proposition de la FEDE (6 semaines à 55 ans), mais mieux que la proposition initiale du Conseil d'Etat (il proposait le statu quo soit 6 semaines à 60 ans). Pas d'augmentation du tout par contre, pour les plus de 60 ans qui restent à 6 semaines.

Pour les enseignant-e-s, une réduction de travail correspondante sera accordée. Les modalités seront discutées en début d'année 2009 avec pour objectif de les mettre en vigueur au début de la prochaine année scolaire.

La durée d'introduction a été réduite d'un an. Le projet mis en consultation prévoyait l'octroi de deux jours de vacances en 2009 et un jour supplémentaire chaque année jusqu'en 2012. Finalement, le Conseil d'Etat s'est décidé à donner trois jours en 2009 et le solde en 2011.

Même si la FEDE n'a pas obtenu tout ce qu'elle demandait (soit une semaine de vacances de plus pour tout le personnel), le résultat peut être qualifié de très bon. Avec cette réduction du temps de travail, Fribourg se place parmi les premiers du classement en ce qui concerne le droit aux vacances.

Ce résultat confirme le bien-fondé de la stratégie suivie par notre comité. Le dialogue et la discussion avec le Conseil d'Etat nous ont permis de construire un vrai partenariat social et la FEDE a obtenu des améliorations notables des conditions de travail pour le personnel. Elle se félicite de l'intégration de plus en plus systématique des représentant-e-s du personnel dans les différents groupes de travail, comme ceux qui planchent sur la réforme de l'enseignement spécialisé ou de la prise en charge des personnes en situation de handicap. Pour la FEDE, la participation du personnel aux processus décisionnels reste une priorité. Elle s'investit pour que ce principe soit appliqué à tous les échelons de l'administration cantonale.

Bernard Fragnière
Président de la FEDE

La Fédération des associations du personnel des services publics du canton de Fribourg (FEDE) a été créée en 1947 et regroupe quasi tous les syndicats et associations du personnel de l'Etat de Fribourg. Elle est l'interlocutrice du Conseil d'Etat pour ce qui concerne de près ou de loin le personnel, notamment ses conditions de travail et de rémunération.

Flexibilisation du temps de travail : les discussions se poursuivent

Bonne nouvelle aussi concernant le projet de flexibilisation du temps de travail : le Conseil d'Etat accepte de reporter l'entrée en vigueur de l'ordonnance. Les discussions vont ainsi se poursuivre avec la FEDE sur ce sujet. Il s'agira de fixer un cadre qui respecte certaines dispositions de la loi sur le travail, notamment sur la question du nombre maximal admissible d'heures de travail par jour ainsi que celle sur les outils de contrôle et de suivi des conventions individuelles. Il s'agit de disposer de moyens et d'informations pertinentes pour agir rapidement en cas de dérive.

La FEDE vous informera de l'issue des discussions sur ce sujet dans le prochain FEDE info.

Hausse de salaires pour 2009

Bonne nouvelle également pour le personnel. Le renchérissement sera totalement compensé au 1er janvier 2009 à l'indice 109,3 points (novembre 2008), soit 1,4 % du salaire. Le Conseil d'Etat a décidé par ailleurs d'octroyer une augmentation réelle de salaire de 0,6 %, en plus du renchérissement, en raison notamment de la bonne santé actuelle des finances du canton. Rappelons encore que les mécanismes salariaux seront appliqués dans leur intégralité, que le maxima des échelles de traitement sera augmenté de 300 francs en raison de l'intégration de la prime de fidélité dans le salaire. Au total, l'augmentation salariale moyenne se situera aux alentours de 3 %. Le canton se situe ainsi dans la moyenne des augmentations octroyées par les principaux employeurs publics et privés.



A toutes et tous, le bureau de la FEDE vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et une très bonne année 2009.

Bernard Fragnière
Président de la FEDE